

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 15 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BP 2024 N° 1

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RF 7022 Coupes de bois chap 011		70 280 €
TOTAL DF		70 280 €
DF 615231 entretien et rép voirie chap 011	10 000 €	
DF 61558 entretien et réparation de biens chap 011	5000 €	
DF 60631 Fournitures d'entretien chap 011	5000 €	
DF 61551 entre et réparation matériel roulant chap 011	5000 €	
DF 65748 subventions chap 65	10 000 €	
DF 65313 cotisations retraite élu chap 65	5000 €	
DF 65311 indemnité de fonction élu chap 65	5000 €	
DF 6411 personnel titulaire chap 012	10 000 €	
DF 6413 Personnel contractuel chap 012	10 000 €	
DF 6470 autres charges sociales chap 011	5 280 €	
TOTAL DF	70 280 €	

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 081-218102382-20240626-DELIB26062401-DE

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	crédits ouverts
DI OP 0801 art 2181 Aménagement cadre de vie	30 000 €	
DI OP 166 art 2158 Matériel	7 000 €	
DI OP 1904 art 2115 Renouvellement urbain	10 000 €	
DI OP 1901 art 2151 VOIRIE	3 000 €	
DI OP 218 art 2135 BATIMENTS	5 000 €	
TOTAL DI	55 000 €	
DI OP 1801 art 231 Clocher		55 000 €
TOTAL DI		55 000 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de Séance : Mr Christian SEGUIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin 2024

Le Maire
Jérôme CROS

